

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-24-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'Entreprise GODAN, domiciliée à Réville, afin d'entreprendre des travaux de terrassement chez Monsieur DELAMARRE, à côté du n°2, Rue Varengue 50760 BARFLEUR,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la Rue Varengue et la Rue des Fours,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera interdite dans la Rue Varengue et la Rue des Fours à partir du mercredi 17 juin 2020 jusqu'à la fin des travaux pour permettre au véhicule de l'entreprise de stationner dans la rue Varengue.

Article 2 : Des panneaux réglementant ces interdictions seront mis en place par les employés municipaux.

Article 3 : Le Maire et ses Adjointes, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 17 juin 2020
Pour le Maire
L'Adjointe par délégation :
Christine HAMEL-DORDONNAT

